

16

Commission permanente
Séance du 17 octobre 2022



Rapporteur : Mme ROUSSET

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien aux projets collectifs innovants d'économie sociale et solidaire et subvention de fonctionnement

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'Economie sociale et solidaire (ESS) et a financé à ce titre 131 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines. Trois projets ont été présentés à la commission ad hoc du 6 septembre 2022.

Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec l'agence départementale du Pays de Rennes (service développement local et service vie sociale) et le service action culturelle pour le projet « la Grenade ». Réso Solidaire, pôle d'économie sociale et solidaire du Pays de Rennes et Rennes Métropole ont également été associés.

L'association « la Grenade » a pour objectif de soutenir et de développer la présence des femmes dans le secteur artistique et culturel. Historiquement implantée sur Rennes, « la Grenade » souhaite élargir son ancrage territorial et faire une étude des besoins en milieu rural. L'association souhaite tester deux modalités d'actions : un accompagnement à la structuration et à la pérennisation de l'activité (rendez-vous personnalisés, accompagnements personnalisés, incubateur, production déléguée) et des ateliers collectifs entre professionnel.les (administrateur.rices et artistes). L'étude d'opportunité doit permettre l'animation d'une démarche expérimentale dans le Pays de Redon et des Vallons de Vilaine, la recherche de partenariats opérationnels avec les acteur.rices culturel.les du territoire et l'étude du modèle économique.

L'association « ESS Cargo et Cie » est basée au sein de l'université de Rennes 2. Elle offre un accompagnement sur-mesure pour des projets à visée écologique, sociale et / ou solidaire. Dans ce cadre, elle accompagne un collectif qui porte un projet intitulé « La maison des migrations ». C'est un espace de solidarité et de rencontre dédié à la question migratoire. Des activités visant l'information, le soutien et l'accompagnement des migrants et la sensibilisation de la société civile y seront notamment proposées. La ville de Rennes et Rennes Métropole sont parties prenantes du projet, qu'elles accompagnent et soutiennent. Les élu.es et technicien.nes constatent que ce projet est à même de répondre aux nécessités premières de ce public d'adultes migrants. L'étude d'opportunité doit permettre de consolider la gouvernance du projet et de préfigurer la création d'une future entité juridique. Les porteur.euses de projets se sont engagés dans l'incubateur Tag 35 à partir de septembre 2022 pour une durée de 9 mois. L'étude d'opportunité va leur permettre de finaliser le projet social et de réaliser un budget prévisionnel pluriannuel pour la phase de lancement.

L'association « ESS Cargo et Cie » a pour but de participer à la création, la gouvernance et l'animation d'un tiers lieu qui vise à favoriser la rencontre entre les différents publics du quartier. Elle porte un projet de création d'une cuisine à visée entrepreneuriale. Un espace de cuisine sera mis à disposition afin que des entrepreneur.ses puissent se tester, expérimenter leurs projets et s'exercer dans leur activité professionnelle naissante à des coûts abordables. Cet espace de production sera suffisamment équipé pour permettre de cuisiner des plats variés. L'université Rennes 2 est partie prenante du projet qu'elle accompagne et soutient. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la restructuration des locaux et du redéploiement de l'offre CROUS. Cette opération est soutenue par Rennes Métropole et la Région Bretagne dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. L'étude d'opportunité doit permettre à l'association de structurer son offre de services et de finaliser un budget prévisionnel pluriannuel pour la phase lancement.

Décide :

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations « la Grenade », « Ess Cargo et Cie » pour le projet maison des migrations, « Ess Cargo et Cie » pour le pôle culinaire, jointes en annexe ;
- d'attribuer des subventions d'un montant total de 40 000 € aux bénéficiaires ci-dessous,

conformément au tableau joint en annexe :

- . 10 000 € à l'association « ESS Cargo et Cie» pour étudier la création d'un pôle culinaire à visée entrepreneuriale sur le quartier de Villejean à Rennes ;
- . 15 000 € à l'association « ESS Cargo et Cie» pour étudier la création d'une maison des migrations, espace de solidarité et de rencontre dédié à la question migratoire à Rennes ;
- . 15 000 € à l'association « la Grenade » pour un projet d'accompagnement et de formation des acteurs culturels en milieu rural (Pays de Redon et des Vallons de Vilaine) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220743